



REGLEMENT DU LOTO BOUSE DU SAMEDI 13 JUIN 2015

Ce loto est organisé par l'association Allier Sésame Autisme au profit de celle-ci pour l'aménagement d'un gîte handicap.

DESCRIPTION, DEROULEMENT DU JEU et LOTS :

Le loto bouse consiste à placer 3 vaches sur un terrain quadrillé en cases numérotées.

Le jeu commence à 15h par le lâcher des bovins qui deviennent libres de leurs déplacements.

Un décompte de 15 secondes est fait avant que le départ réel du jeu soit homologué. Si une bouse est faite sur une case avant les 15 secondes, celle-ci ne compte pas.

Lorsque les bovins font leur bouse, celle-ci sera matérialisée au sol par de la peinture en précisant le numéro du lot correspondant.

- 1^{ère} bouse : le 3^{ème} lot soit une **tablette Samsung Galaxy**
2^{ème} bouse : le 2^{ème} lot soit une **télévision Samsung 121'**
3^{ème} bouse : le 1^{er} lot soit une **voiture Suzuki Alto**

La durée maximale du jeu est limitée à 2h

A 17h les bovins seront évacués afin que le premier magistrat de la commune présent ce jour puisse déterminer et annoncer les cases gagnantes. Aucun résultat ne sera donné préalablement.

Si une bouse venait à se situer sur plusieurs cases, la case gagnante serait celle où la bouse représenterait la plus grande surface couverte. Si la surface ne peut pas être définie chaque part de bouse sera pesée. Si plusieurs cases sont couvertes par une surface ou un poids équivalent, un tirage au sort parmi les numéros de cases concernées sera effectué.

A l'issue des 2h, si nous n'avons pas obtenu le nombre de bouse suffisant pour pouvoir attribuer tous les lots et par conséquent s'il manque un ou plusieurs gagnants sur les 3 à désigner, le ou les lots feront l'objet d'un tirage au sort.

Si les bovins bousent sur une case non vendue, un tirage au sort sera effectué.

Tirage au sort : S'il était nécessaire, il se ferait par la présidente de l'association sous le contrôle du premier magistrat de la commune présent.

TERRAIN DE JEU

La surface quadrillée de 50m×60m comportera au maximum 3000 cases de 1m de côté.

Afin d'éviter de stresser les bovins le quadrillage ne sera pas matérialisé au sol mais le terrain sera borné sur les côtés avec des repères chiffres et lettres

Le plan du champ, le quadrillage et les numéros des cases seront affichés dès le début du jeu. Les numéros de cases seront attribués de façon aléatoire le jour même par un logiciel informatique.

NOMBRE DE BILLETS, TARIFS ET VENTE DE BILLETS

3000 tickets seront mis en vente entre le 2 avril et le 13 juin 2015

Le prix d'un billet (et donc d'une case) est de 5€.

Une vente de billets est possible par correspondance en contrepartie du remboursement des frais postaux. Les tickets non vendus seront répertoriés et détruits avant la mise en jeu des lots à 14h30.

Les billets seront disponibles à l'achat à partir du 02 avril 2015

- au secrétariat de l'association
- dans les lieux autorisés
- le jour de la manifestation jusqu'à 14h30
- par les bénévoles de l'association ou étudiants de l'IUT

PARTICIPATION

La participation est limitée aux personnes majeures.

Au moment de l'achat, les participants acceptent de fournir les informations nécessaires à leur identification afin de pouvoir contacter d'éventuels gagnants absents lors du jeu.

Les informations fournies ne pourront être utilisées que dans le cadre de cet événement et seront détruites à l'issue de celui-ci.

Sont exclus du jeu :

- La présidente, sa salariée et leurs conjoints
- Les personnes qui auront fraudé pour participer au jeu en violation du règlement

ANNULATION DE LA MANIFESTATION

En cas de conditions météorologique rendant impossible le bon déroulement de la manifestation au jour prévu, celle-ci sera annulée. Dans ce cas les gagnants du loto bourse seront désignés par tirage au sort et contactés par téléphone s'ils ne sont pas présents le jour de la manifestation.

En cas de non disponibilités des bovins (maladie, blessure...) le jour prévu, celle-ci sera annulée. Dans ce cas les gagnants du loto bourse seront désignés par tirage au sort et contactés prioritairement par téléphone.

ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants disposent d'un délai de 3 mois pour récupérer leur lot à compter de la date de la manifestation jusqu'au 13 septembre 2015.

Le secrétariat de l'association fera un affichage des N° gagnants dans ses locaux, sur son site et facebook pendant une durée égale de 3 mois.

Passés cette date, le lot ou les lots non réclamés seront conservés au profit de l'association.

INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT

La présidente de l'association tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, ou toute question dont la réponse ou la solution n'aurait pas été prévues dans ce règlement.

Ces décisions seront sans appel. Toute fraude, ou non respect du présent règlement, pourra donner lieu à l'exclusion de son auteur sans dédommagement.